

# *Paideia* e ginnasi in Egitto ellenistico e romano

A cura di Silvia Bussi e Livia Capponi



## STUDI E RICERCHE

---

### COMITATO DI DIREZIONE

Monica Barsi  
Claudia Berra  
Silvia Bussi  
Fabio Cassia  
Francesca Cenerini  
Iole Fagnoli  
Roberta Lanfredini  
Marita Rampazi

Le opere pubblicate nella Collana  
sono sottoposte in forma anonima ad almeno due revisori.

ISSN 1721-3096  
ISBN 978-88-5513-150-6

Copyright © 2024

*LED* Edizioni Universitarie di Lettere Economia Diritto

Via Cervignano 4 - 20137 Milano

www.lededizioni.com - www.ledonline.it - E-mail: led@lededizioni.com

I diritti di riproduzione, memorizzazione e archiviazione elettronica, pubblicazione con qualsiasi mezzo analogico o digitale (comprese le copie fotostatiche, i supporti digitali e l'inserimento in banche dati) e i diritti di traduzione e di adattamento totale o parziale sono riservati per tutti i paesi.

---

Le fotocopie per uso personale del lettore possono essere effettuate nei limiti del 15% di ciascun volume/fascicolo di periodico dietro pagamento alla SIAE del compenso previsto dall'art. 68, commi 4 e 5, della legge 22 aprile 1941 n. 633.

Le riproduzioni effettuate per finalità di carattere professionale, economico o commerciale o comunque per uso diverso da quello personale possono essere effettuate a seguito di specifica autorizzazione rilasciata da: AIDRO, Corso di Porta Romana n. 108 - 20122 Milano  
E-mail [segreteria@aidro.org](mailto:segreteria@aidro.org) <<mailto:segreteria@aidro.org>>  
sito web [www.aidro.org](http://www.aidro.org) <<http://www.aidro.org/>>

---

Volume pubblicato con il contributo  
del Dipartimento di Studi Storici  
dell'Università degli Studi di Milano

*In copertina:*

Ritratto di efebo di età imperiale romana; tempera a encausto su legno.

Da Hawara, Egitto. British Museum EA 74711.

© The Trustees of the British Museum

*Videoimpaginazione:* Paola Mignanego

*Stampa:* Litogì

# Sommario

## INTRODUZIONE

Ginnasi, efebìa ed Egitto nel dibattito più recente: prospettive di indagine <i>Silvia Bussi - Livia Capponi</i>	7
La <i>paideia</i> in Grecia alle soglie dell'età ellenistica. Alcune considerazioni sul sistema educativo elaborato da Aristotele <i>Cesare Zizza - Giovanni Battista Magnoli Bocchi</i>	19
Sphairos de Borysthène, Cléomène III et τὴν λεγομένην ἀγωγὴν (ce qu'on appelle l' <i>agôgê</i> ), entre Sparte et Alexandrie <i>Jean-Christophe Couvenhes</i>	43
Il ginnasio nell'Egitto ellenistico: alcune riflessioni <i>Mario C.D. Paganini</i>	75
Les usagers du gymnase dans l'Égypte hellénistique: de nouvelles perspectives? <i>Bernard Legras</i>	93
Les gymnases ptolémaïques dans la <i>chôra</i> : un exemple de transferts culturels entre παιδεία et contexte militaire <i>Silvia Bussi</i>	111
Presentazione della monografia di Bernard Legras, <i>Cléopâtre l'Égyptienne</i> (Paris 2021) <i>Silvia Bussi - Livia Capponi</i>	133
Osservazioni sopra alcune tradizioni egiziane sugli ebrei <i>Lucio Troiani</i>	145
"The Call of the Discus": Jews as a Minority in Egyptian Gymnasia: A Case Study <i>Meron Piotrkowski</i>	157
Ginnasio, <i>paideia</i> e <i>parrhesia</i> negli <i>Acta Alexandrinorum</i> <i>Livia Capponi</i>	175
Conclusioni <i>Lucia Criscuolo</i>	201
Autori / Contributors	205



# Les usagers du gymnase dans l'Égypte hellénistique: de nouvelles perspectives? \*

*Bernard Legras*

DOI: <https://doi.org/10.7359/1506-2024-legb>

La place du gymnase hellénistique, comme monument et comme institution, dans la *chôra* égyptienne, peut être réétudiée à la lueur de la publication du gymnase de Philotéris. La fouille et la publication récente par Cornelia Römer de ce gymnase du nome Arsinoïte, restitué dans l'organisation spatiale globale de cette *kômè*, permet en effet d'approfondir la documentation sur le gymnase égyptien<sup>1</sup>. On sait que les archéologues et les épigraphistes du monde hellénistique n'ont eu de cesse de souligner ses spécificités, ainsi Jean Delorme dans sa thèse *Gymnasion* publiée en 1960<sup>2</sup>, ou Philippe Gauthier dans son article fondamental de 1995 intitulé modestement "Notes sur le rôle du gymnase dans les cités hellénistiques"<sup>3</sup>. Le premier insistait sur le fait que le gymnase y était majoritairement une institution extra-civique du fait de sa présence diffusée dans toute la *chôra*, le second sur "le contexte politique et social" de l'Égypte ptolémaïque, ce qui l'amène dans cet article à "laisser de côté" le royaume. Il faut donc saluer la publication cette année 2022 du livre de Mario Pa-

---

\* *ΠΑΙΔΕΙΑ Ε ΓΙΝΝΑΣΙ ΙΝ ΕΓΙΤΤΟ ΕΛΛΕΝΙΣΤΙΚΟ Ε ΡΟΜΑΝΟ*. Convegno internazionale (Università di Pavia - Università degli Studi di Milano, Pavia, Palazzo S. Tommaso, 29-30 settembre 2022).

<sup>1</sup> C.E. Römer, "The Gymnasium at Philoteris/Watfa in the Fayoum". In *News from Texts and Archaeology. Acts of the 7<sup>th</sup> International Fayoum Symposium* (Cairo and the Fayoum, 29 October - 3 November 2018), edited by C.E. Römer, Wiesbaden, Harrassowitz Verlag, 2020, pp 110-121.

<sup>2</sup> J. Delorme, *Gymnasion. Étude sur les monuments consacrés à l'éducation en Grèce (des origines à l'Empire romain)*, Paris, De Boccard, 1960.

<sup>3</sup> Ph. Gauthier, "Notes sur le rôle du gymnase dans les cités hellénistiques". In *Stadt- und Bürgerbild im Hellenismus*. Kolloquium (München, 24. bis 26. Juni 1993), herausgegeben von M. Wörle und P. Zanker, München, C.H. Beck, 1995, pp. 1-11 (= *Études d'histoire et d'institutions grecques. Choix d'écrits*, édité et indexé par D. Rousset, Genève, Droz, 2011, pp. 531-550).

ganini qui livre une synthèse très stimulante<sup>4</sup>. Ce colloque est l'occasion de revenir sur le monde du gymnase, que le présent auteur avait abordé à propos de la formation éphébique dans l'Égypte grecque et romaine dans sa thèse publiée en 1999<sup>5</sup>.

Il s'agit ici s'interroger sur la pertinence historique d'une expression souvent reprise à propos du gymnase hellénistique, à savoir qu'il deviendrait une "seconde agora". Elle apparaît en 1960 dans un article de la *Revue des Études Grecques* sous la plume de Louis Robert, qui la reprend en 1966 dans *l'Antiquité classique*. Robert élabore sur ce thème une véritable doctrine. Le gymnase, lieu de formation du citoyen-soldat dans les cités où subsiste une armée, et donc creuset d'où sort la classe dirigeante, devient un espace civique très important où se développe le culte des rois, puis celui des bienfaiteurs citoyens, honorés comme de "nouveaux fondateurs"<sup>6</sup>. Le phénomène se cristallise à la basse époque hellénistique, comme le souligne Philippe Gauthier, tous les exemples donnés par Louis Robert datant du premier siècle av. n.è.<sup>7</sup>

Il ne faut cependant pas perdre de vue que le terme "agora" qui désigne dans les villes grecques antiques "le grand espace public réservé aux activités collectives, qu'elles soient politiques, religieuses, commerciales ou culturelles" est un concept qui a perdu "la lumineuse clarté qu'il a pu avoir", et que les agoras grecques ont en fait "une très grande diversité selon les lieux, les époques, la situation respective des villes considérées"<sup>8</sup>. Il importe aussi de rappeler que l'armée est strictement royale dans le royaume ptolémaïque, qu'il n'existe aucune armée civique, mais que les

---

<sup>4</sup> M.C. Paganini, *Gymnasia and Greek Identity in Ptolemaic Egypt*, Oxford, Oxford University Press, 2022.

<sup>5</sup> B. Legras, *Néotés. Recherches sur les jeunes Grecs dans l'Égypte ptolémaïque et romaine*, Genève, Droz, 1999. Cf. aussi Id., "Mallokouria et mallocourètes. Un rite de passage dans l'Égypte romaine", *Cahiers du Centre Gustave Glotz* 4 (1993), pp. 113-127; Id., "Les lecteurs des bibliothèques grecques dans l'Égypte ptolémaïque", *Sources. Travaux historiques* 41-42 (1995) [1997]: *Usages des bibliothèques*. Actes de la Table ronde (Paris, 22-23 février 1996), pp. 7-20.

<sup>6</sup> L. Robert, "Recherches épigraphiques", *Revue des Études Anciennes* (1960), pp. 296-298 (= Id., *Opera Minora Selecta*. Vol. II, Amsterdam, A.M. Hakkert, 1969, pp. 812-814, en part. p. 814 n. 3): "Le gymnase devient à la basse époque hellénistique un espace civique très important; je l'appellerais donc seconde agora"; cf. aussi, Id., "Inscriptions d'Aphrodisias", *Antiquité classique* (1963), pp. 419-425 (= Id., *Opera Minora Selecta*. Vol. VI, 1989, Amsterdam, A.M. Hakkert, pp. 43-49, en part. p. 46).

<sup>7</sup> Gauthier, "Notes sur le rôle du gymnase" (= *Études d'histoire et d'institutions grecques*, p. 549).

<sup>8</sup> J.-Y. Marc, "Les agoras grecques d'après les recherches récentes", *Histoire de l'art* 42-43 (1998), pp. 3-15.

soldats ou les futurs soldats du roi pouvaient tirer un bénéfice des équipements du gymnase pour leur formation et leur entraînement<sup>9</sup>.

Avant d'analyser les sources de la *kômè* de Philotéris dans le nome Arsinoïte, il est important de présenter un bilan de la spatialisation du grand gymnase à Alexandrie, qui nous conduira à nous interroger sur son rapport avec l'agora ou les agoras alexandrines.

## 1. LE GYMNASSE D'ALEXANDRIE AU CENTRE DE LA CITÉ

### 1.1. *Problèmes de localisation du grand gymnase*

La localisation du grand gymnase a fait l'objet d'un grand débat, lié à l'absence de fouilles archéologiques sur site et à une lecture débattue du texte de référence de Strabon (XVII 1, 10), qui en fait la seule description:

Συλλήβδην δ' εἰπεῖν ἡ πόλις μεστή ἐστὶν ἀναθημάτων καὶ ἱερῶν· κάλλιστον δὲ τὸ γυμνάσιον, μείζους ἢ σταδίαίας ἔχον τὰς στοάς· ἐν μέσῳ δὲ τὸ τε δικαστήριον καὶ τὰ ἄλλα· ἔστι δὲ καὶ Πάνειον, ὕψος τι χειροποίητον στροβιλοειδὲς ἐμπερές· ὄρθω πετρώδει διὰ κοιλίου τὴν ἀνάβασιν ἔχον· ἀπὸ δὲ τῆς κορυφῆς ἔστιν ἀπιθεῖν ὄλην τὴν πόλιν ὑποκειμένην αὐτῷ πανταχόθεν.

La discussion philologique porte sur les termes ἐν μέσῳ. Pour certains, en particulier le philologue grec Adamantios Korais, ils portent sur les termes qui précèdent (les portiques). Il faudrait alors comprendre "le gymnase avec, au centre ses portiques longs de plus d'un stade; et aussi le tribunal et les bosquets sacrés". Le gymnase d'une part, le tribunal et les espaces sacrés d'autre part, occuperaient donc deux espaces disjoints bien que proches. Mais l'analyse philologique menée en 1992 par Fabienne Burkhalter semble infiniment plus pertinente en comprenant que le gymnase comporte bien "en son milieu" (ἐν μέσῳ) de longs portiques, un tribunal et des bosquets sacrés<sup>10</sup>. Le gymnase est de fait placé par Strabon au sein de la description d'espaces sacrés. Cette lecture fait aujourd'hui autorité. Elle a par exemple été adoptée comme lecture la meilleure par Pascal Charvet dans la traduction admirablement commentée par Jean Yoyotte

---

<sup>9</sup> Cf. C. Fischer-Bovet, *Army and Society in Ptolemaic Egypt*, New York, Cambridge University Press, 2014.

<sup>10</sup> F. Burkhalter, "Le Gymnase d'Alexandrie: centre administratif de la province romaine d'Égypte", *Bulletin de Correspondance Hellénique* 116 (1992), pp. 345-373.

aux éditions Nil en 1997<sup>11</sup>, puis par Benoit Laudenbach dans la “Collection des Universités de France – CUF” parue en 2015<sup>12</sup>, dont la traduction est:

En un mot, la ville est pleine de monuments à caractère votif et de temples: le plus beau d’entre eux est le gymnase, avec au milieu ses portiques longs de plus d’un stade, son tribunal et ses bosquets sacrés. Il y a aussi le Paneion, une hauteur de forme conique élevée de main d’homme, qui ressemble à une colline rocheuse et auquel on accède par un chemin en spirale; de son sommet, on jouit d’un panorama sur toute la ville qui s’étend tout autour en contrebas.

Les longs portiques et les espaces sacrés sont de fait une composante traditionnelle d’un gymnase hellénistique. Les sources, bien connues, permettent de mesurer ses fonctions sportives, éducatives et religieuses<sup>13</sup>. On sait par ailleurs que les gymnasiarques faisaient partie de l’élite alexandrine ou étaient honorés comme des bienfaiteurs à l’instar de Lykarion fils de Nouménios, “parent du roi, président honoraire, diocète, exégète, préfet de la ville et gymnasiarque” auquel la cité d’Alexandrie élève une statue, entre 128 et 119 av. n.è. sous Ptolémée VIII Évergète II<sup>14</sup>. Il convient de s’attarder plus amplement sur la présence du tribunal (*dikastèrion*) qui lui confère une dimension institutionnelle et politique centrale. Ce tribunal de tradition grecque, replacé dans la structure judiciaire ptolémaïque par Hans-Julius Wolff, Joseph Méléze Modrzejewski, et plus récemment par Nadine Grotkamp<sup>15</sup>, est le tribunal civique, dont l’activité devait être intense compte tenu de l’importance de cette mégapole de 400.000 habitants. Mais celle-ci nous échappe presque totalement en raison du naufrage papyrologique alexandrin à l’exception des archives retrouvées dans le nome Héracléopolite.

---

<sup>11</sup> J. Yoyotte, P. Charvet, St. Gompertz, *Strabon, Le Voyage en Égypte. Un regard romain*, Paris, Nil Éditions, 1997, pp. 90 (120) et 91. L’interprétation de Koraïs est mentionnée dans la note, et par P.M. Fraser, *Ptolemaic Alexandria*, Oxford, Clarendon Press, 1972, t. 3, p. 98 (223).

<sup>12</sup> B. Laudenbach, *Strabon, Géographie, tome XIV, Livre XVII 1<sup>ère</sup> partie, L’Égypte et l’Éthiopie nilotique*, Paris, Les Belles Lettres (CUF), 2015.

<sup>13</sup> Paganini, *Gymnasia and Greek Identity*, pp. 78-104; cf. A. Bernard, *Alexandrie la Grande*, Paris, Hachette, 1998, pp. 160-161.

<sup>14</sup> SB I 2100 = CPI I 58.

<sup>15</sup> H.J. Wolff, *Das Justizwesen der Ptolemäer*, München, C.H. Beck, 1970, pp. 37-48; J. Méléze Modrzejewski, *Loi et justice dans l’Égypte romaine*, Warszawa, *Journal of Juristic Papyrology – JJP Suppl.*, XXI, 2014, pp. 198-220; N. Grotkamp, *Rechtsschutz im hellenistischen Ägypten*, München, C.H. Beck, 2018, pp. 24-41.

En revanche, nous saisissons bien les événements majeurs qui s'y déroulent dans la vie politique de la capitale du royaume. En 127/126, Ptolémée VIII y rassemble une grande partie de la jeunesse d'Alexandrie, qui l'avait combattu en soutenant sa sœur Cléopâtre II, pour la faire périr "par les armes et par le feu"<sup>16</sup>. En 81, Ptolémée XI Alexandre II y est égorgé par la foule le 19<sup>e</sup> jour de son règne. Les Alexandrins, hostiles à ce roi imposé par Sylla, l'avaient saisi dans son palais pour le conduire vers ce lieu de supplice<sup>17</sup>. En 34, Antoine y annonce devant une foule immense les donations dites d'Alexandrie qui confortaient la puissance de Cléopâtre et de leurs enfants, Césarion, Cléopâtre, Alexandre et Ptolémée<sup>18</sup>. D'après Plutarque, Antoine et Cléopâtre y siégeaient sur des trônes d'or, leurs enfants étant installés sur des trônes également d'or mais plus petits. Plutarque n'est pas avare de détails pour dénoncer cette "manifestation théâtrale et arrogante d'hostilité contre Rome"<sup>19</sup>. Dion Cassius ne mentionne cependant pas dans sa description le gymnase, et ne cite que Cléopâtre "assise au milieu de la foule (μέσῳ τῷ πλήθει) sur une tribune recouverte d'argent et sur un siège recouvert d'or"<sup>20</sup>. C'est enfin au gymnase qu'Octavien vainqueur accorde, en 30, son pardon aux Alexandrins: "Il se rendit au gymnase et monta sur une estrade (ἀναβάς ἐπὶ βήμα) dressée pour lui. Les Alexandrins, terrifiés, se prosternèrent. Il leur ordonnait de se relever et dit qu'il absolvait le peuple (τὸν δῆμον) de toute faute, d'abord à cause d'Alexandre, fondateur de la cité, en second lieu par admiration pour la grandeur et la beauté de la ville, en troisième lieu pour faire plaisir à son ami Areios"<sup>21</sup>. Le choix du gymnase pour des proclamations publiques devant les Alexandrins par les *imperatores* Antoine, puis Octavien, révèle son rôle politique, qui ne saurait s'expliquer seulement par sa capacité à accueillir une grande foule. La fonction de gymnasiarque alexandrin qu'Antoine exerçait durant l'hiver 41/40<sup>22</sup>, et sans doute après, ne serait pas due seulement à sa passion pour l'hellénisme, mais aussi à la volonté de contrôler un espace de pouvoir. Il est intéressant de constater que d'après Dion

---

<sup>16</sup> Valère Maxime, IX 2 ext. 5; Ampélius, *Liber memorialis* 35, 3; P. Tebt. III 700 (= C. Ord. Ptol. 50). Cf. Legras, *Néotès*, pp. 234-236.

<sup>17</sup> Appien, *Bell. civ.* I 102.

<sup>18</sup> Plut. *Ant.* 50, 7; 54, 5-9. Vell. Pat. 2, 82, 4; Dio Cass. 49, 41. Cf. B. Legras, *Cléopâtre l'Égyptienne*, Paris, Les Belles Lettres, 2021, pp. 156-159.

<sup>19</sup> Plut. *Ant.* 54, 5.

<sup>20</sup> Dio Cass. 49, 40, 3. Cf. 49, 41, 1: "Ensuite, il (Antoine) offrit un festin aux Alexandrins et dans l'assemblée (ἐν ἐκκλησίᾳ) fit asseoir auprès de lui Cléopâtre et ses enfants".

<sup>21</sup> Plut. *Ant.* 80, 2.

<sup>22</sup> Dio Cass. 50, 5, 1.

Cassius cette fonction lui fut conférée par la volonté de Cléopâtre, ce qui laisse à penser l'établissement d'un double pôle du pouvoir, le Palais royal pour la reine, le gymnase pour Antoine. Quant au pardon accordé par Octavien, il est clair qu'il agit alors comme juge depuis le *dikastèrion* pour annoncer une sentence liée à une faute (*aitia*).

Le gymnase alexandrin hellénistique est donc également un lieu de rassemblement, de déclarations solennelles et un lieu d'administration de la justice, ce qui sont des fonctions traditionnelles de l'agora politique grecque. Fabienne Burkhalter a montré que ce rôle se renforce à l'époque romaine avec l'affichage de documents officiels et la présence du préfet qui y reçoit les pétitions et y rend la justice, et qu'il devient alors un forum romain<sup>23</sup>.

## 1.2. Une ou deux agoras à Alexandrie?

La question de son lien avec l'agora d'Alexandrie ne peut être résolue facilement en raison des incertitudes sur sa localisation. Roland Martin constate en 1951 qu'en l'absence de découvertes archéologiques "trop d'idées théoriques ont inspiré les discussions"<sup>24</sup>. Le rôle et la fonction de l'agora ont suscité de fait des débats dès l'Antiquité. Aristote y tient une place éminente en prônant deux places publiques dans sa cité idéale, l'une à fonction exclusivement politique et religieuse où tout commerce est banni, et une agora strictement commerciale<sup>25</sup>. Les sources sur l'agora ou les agoras alexandrines sont cependant modestes, Strabon n'en fait pas mention dans sa célèbre description d'Alexandrie<sup>26</sup>, une lacune surprenante soulignée par tous les archéologues et historiens travaillant sur la ville. Les seules sources sont Arrien qui affirme qu'Alexandre est intervenu dans le tracé du plan en déterminant les points essentiels de la cité, en particulier l'agora<sup>27</sup>, le pseudo-Callisthène qui précise que les travaux débutèrent au *Mésopédion*<sup>28</sup>, et enfin deux passages des *Dikaiômata*, le *nomos politikos* d'Alexandrie<sup>29</sup>. Après discussion, Roland Martin reprend l'hypothèse de Ferdinand Noack qui estime que comme d'autres villes hellénistiques,

---

<sup>23</sup> Burkhalter, "Le Gymnase d'Alexandrie", p. 352.

<sup>24</sup> R. Martin, *Recherches sur l'agora grecque. Études d'histoire et d'architecture urbaines*, Paris, De Boccard, 1951, pp. 412-415, en part. p. 413.

<sup>25</sup> Arist. *Polit.* 1331a.

<sup>26</sup> Strab. XVII 1, 8-10.

<sup>27</sup> Arrien, *Anabase* 3, 1.

<sup>28</sup> Pseudo-Call. *Roman d'Alexandre* I 32.

<sup>29</sup> P. Hal. 1, ll. 194-195, 214-216.

Alexandrie avait “deux *agorai*, l’une marchande vers le port, l’autre à l’intérieur, en rapport avec les organismes politiques et religieux”<sup>30</sup>. La première, à fonction commerciale, se situait au débouché Sud de l’Hep-tastade au sein de l’*emporion*; la seconde, à fonction politique et religieuse dans le *Mésopédion*, où se dressait également, selon R. Martin, le *Sèma*, le tombeau d’Alexandre, fondateur de la cité. Cette analyse a été reprise par André Bernand qui considère que la conception aristotélicienne “fut adoptée par Alexandre et les architectes qui le conseillaient. Cléomène était un Grec de Naucratis et Deinokratès était originaire de Rhodes; l’un et l’autre subirent l’influence des architectes milésiens qui ne concevaient pas le plan de la ville selon les règles traditionnelles de la cité antique, d’autant plus que la topographie très particulière du site de la future Alexandrie invitait à rechercher des solutions nouvelles”<sup>31</sup>. Günter Grimm dissocie l’*agora* et le marché, mais il les imagine se côtoyer le long de la voie Canopique, en faisant également mention des conceptions urbanistiques aristotéliciennes<sup>32</sup>.

Peter M. Fraser, suivi entre autres par P. Ballet, considère en revanche qu’Alexandrie avait une seule *agora*, celle inscrite dans le plan par Alexandre<sup>33</sup>. Il en trouve la preuve dans le *nomos politikos* qui emploie le singulier à son propos de la sanction double qui frappe l’auteur de dommages corporels en état d’ivresse commis “dans l’*agora*” (ἐν ἀγορᾷ)<sup>34</sup>, et chez Dion Cassius qui utilise également le singulier à propos des apparitions publiques de Cléopâtre VII et d’Antoine à Alexandrie: “Elle (Cléopâtre) allait fréquemment sur l’*agora* (ἐξ τε τὴν ἀγορὰν) en sa compagnie”<sup>35</sup>. Il faut cependant ajouter une troisième source pour nourrir ce dossier sur l’unicité de l’*agora* alexandrine: un second passage du *nomos*

---

<sup>30</sup> Martin, *Recherches sur l’agora*, p. 413. Cf. F. Noack, “Neue Untersuchungen in Alexandrien”, *Mitteilungen des Deutschen Archäologischen Instituts, Athenische Abteilung* XXV (1900), pp. 269-272.

<sup>31</sup> A. Bernand, *Alexandrie des Ptolémées*, Paris, CNRS Éditions, 1995, p. 65.

<sup>32</sup> G. Grimm, *Alexandria. Die erste Königstadt der hellenistischen Welt*, Mainz, Philipp von Zabern, 1998, p. 28, figg. 9 (pp. 14-15), 22 (pp. 26-27), 35 (p. 38).

<sup>33</sup> Fraser, *Ptolemaic Alexandria*, t. 1, p. 30 et t. 2, pp. 96-98; P. Ballet, *La vie quotidienne à Alexandrie, 331-30 av. J.-C.*, Paris, Hachette, 1999, p. 27.

<sup>34</sup> P. Hal. 1, ll. 194-195. Les éditeurs du P. Hal. 1 utilisent le mot “Markt”. J. Vélissaropoulos, *Les lois alexandrines*. Mémoire dactylographié, Université Paris II, 1972, p. 59, traduit dans ce passage “*agora*” en élargissant son sens “pendant une réunion publique” mais elle utilise cependant, p. 65, le français “*agora*” pour traduire le passage relatif au serment légal (l. 215); R.S. Bagnall et P. Derow (*Greek Historical Documents: The Hellenistic Period*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 1981, p. 176) traduisent “market-place”.

<sup>35</sup> Dio Cass. 50, 5, 2.

*politikos* qui précise que le serment légal (*horkos nomimos*) doit être prêté, selon la loi, “à l’agora” (ἐν τῇ ἄγορᾷ) devant l’endroit réservé aux serments (*horkotèrion*)<sup>36</sup>. Ce serment solennel doit être accompagné de libations et prêté au nom de Zeus, Héra et Poseidon. On sait grâce à Lysias qu’à Athènes le demandeur pouvait fixer le lieu du serment, soit devant l’autel de l’agora<sup>37</sup>, soit dans un autre lieu sacré. Aristophane rapporte que les trois divinités du serment étaient, à Athènes, Zeus, Hermès et Poséidon<sup>38</sup>.

La fonction exacte d’une agora unique nous échappe cependant. La question de sa fonction politique est liée à celle de la problématique débattue de la *polis*. Alexandrie était-elle une *polis*? A-t-elle cessé de l’être à un moment donné, par exemple en 145 sous Ptolémée VIII<sup>39</sup>? Les fouilles de l’agora de Pella ont ainsi montré que, dans cette capitale royale, l’agora ne semble pas avoir d’autres fonctions que commerciale<sup>40</sup>.

La question se pose également de la localisation précise de cette agora, faute de découvertes archéologiques. Mais il y a un consensus pour la placer au centre de la ville<sup>41</sup>. Pascale Ballet pense qu’elle se trouvait à proximité du croisement des deux artères principales, la voie Canopique et la rue des Palais, “près du Gymnase”<sup>42</sup>, alors que Günter Grimm la place sur la voie Canopique plus à l’ouest en faisant l’hypothèse d’un alignement de l’ouest vers l’est, du marché, de l’agora et du gymnase.

Si l’on ajoute que l’archéologie n’a pu localiser précisément le gymnase alexandrin<sup>43</sup>, on mesure combien les hypothèses qui viennent d’être énoncées demeurent fragiles et fondées largement sur des modèles théoriques ou calqués sur d’autres cités hellénistiques. Un espoir demeure cependant avec la volonté de Jean-Yves Empereur d’engager une fouille d’urgence sur les deux grands terrains s’étendant au nord et au sud des jardins de Shalalat, au cœur de l’Alexandrie moderne, car “c’est là que devait s’élever le Gymnase”<sup>44</sup>.

---

<sup>36</sup> P. Hal. 1, ll. 214-216.

<sup>37</sup> Lysias, 32, 13.

<sup>38</sup> Aristoph. *Les Nuées* 1232-1234. Cf. Vélassaropoulos, *Les lois alexandrines*, pp. 65-67.

<sup>39</sup> Cf. B. Legras, *L’Égypte grecque et romaine*, Paris, Armand Colin, 2004 (rééd. 2009), pp. 103-113.

<sup>40</sup> Marc, “Les agoras grecques”, p. 12.

<sup>41</sup> Fraser, *Ptolemaic Alexandria*, t. 1, p. 30 et t. 2, pp. 96-98.

<sup>42</sup> Ballet, *La vie quotidienne à Alexandrie*, p. 27.

<sup>43</sup> Paganini, *Gymnasia and Greek Identity*, p. 80.

<sup>44</sup> J.-Y. Empereur, *Alexandrie redécouverte*, Paris, Fayard - Stock, 1998, p. 245.

### 1.3. *Le gymnase d'Alexandrie, un modèle pour les gymnases de la chôra?*

Avant de parvenir enfin en terre fayoumique, il n'est peut-être pas inutile de rappeler quelques données fondamentales sur le grand gymnase d'Alexandrie qui n'est que l'un des espaces athlétiques, gymnases ou palestres de la ville-monde. Les données de Philotéris n'en prendront que plus de signification. Sa date de construction nous est inconnue. Cependant on doit admettre qu'il fut construit très tôt, les Ptolemaia ayant été instituées, sans doute en février 278 par Ptolémée II<sup>45</sup>, les premiers vainqueurs alexandrins aux Jeux Olympiques et au festival des Panathénées étant connus dès le début du III<sup>e</sup> siècle, les besoins de la formation sportive et intellectuelle des jeunes Alexandrins étant immédiats, dès la construction effective de la ville. L'hypothèse de l'instauration de l'éphébie alexandrine par Alexandre lui-même, hypothèse raisonnable formulée par Andrzej Chankowski, permettrait d'inférer une création par Alexandre lui-même, le lien entre le gymnase et la vie éphébique s'établissant rapidement durant l'époque hellénistique<sup>46</sup>. De son plan et de son architecture nous ne connaissons grâce à Strabon que la longueur des portiques de l'intérieur, qui avaient plus d'un stade de long, c'est-à-dire plus de 180 m. Ces dimensions sont exceptionnelles: le péristyle de Cyrène qui est le plus grand qui nous soit parvenu était ainsi deux fois plus petit avec 86 × 57 m côté cour. Celui de Salamine de Chypre mesurait 50 × 38,5 m; celui d'Olympie, 41 × 41 m; celui de Délos, 31,80 × 31,80 m. L'aménagement interne, inconnu, est souvent rapproché de celui de Cyrène. Rappelons pour mémoire que le gymnase de Delphes, qui date environ de 337-320 av. n.è., et qui est le plus ancien actuellement connu, est construit sur deux niveaux. La terrasse inférieure est occupée par la palestre (*palaistra*), un édifice à cour carrée donnant accès à une série de pièces et par un bain froid (*loutron*). La terrasse supérieure comportait deux pistes pour la course à pied, l'une à l'air libre (*paradromis*), l'autre couverte (*xustos*). Ce dispositif comporte de nombreuses variantes en particulier pour les pièces s'ouvrant sur la palestre. L'interprétation des découvertes archéologiques est cependant délicate, les seules salles d'attribution fonctionnelle attestées avec certi-

---

<sup>45</sup> W. Huß, *Ägypten in hellenistischer Zeit 332-30 v. Chr.*, München, C.H. Beck, 2001, pp. 320-321.

<sup>46</sup> A. Chankowski, *L'éphébie hellénistique. Étude d'une institution civique dans les cités grecques des îles de la Mer Égée et de l'Asie Mineure*, Paris, De Boccard, 2010, pp. 174-179. Cet auteur reste prudent, p. 177, ce lien n'étant "pas encore définitivement établi", "à une époque aussi ancienne".

tude étant la salle des bains froids et les latrines. Les textes littéraires et les inscriptions donnent la liste des fonctions possibles: vestiaires (*apodutèrion*), salles pour l'onction d'huile (*aleiptèrion*), pour le jeu de balles (*sphairistèrion/sphairistra*), pour la lutte (*konistèrion/konima*), pour les surveillants (*épistasia*), pour des conférences ou pour des bibliothèques. On compte toujours aussi des exèdres (*exédra*), d'un nombre variable, qui sont des pièces pourvues de bancs sur trois côtés, et s'ouvrant pour le quatrième par un portique sur la cour de la palestra. Les exercices physiques peuvent cependant se dérouler dans des espaces aménagés de manière plus rudimentaire.

Après l'énoncé de toutes ces lacunes, incertitudes et hypothèses pour le gymnase d'Alexandrie, nous pouvons maintenant découvrir l'apport inestimable des découvertes archéologiques de Philotéris.

## 2. LE GYMNASE DE PHILOTÉRIS

### 2.1. *Les découvertes archéologiques*

Cette fouille permet d'ajouter un nouveau gymnase de village à la liste bien fournie de ces monuments de *kômai* de la *chôra*, qui constituent un phénomène unique dans le monde hellénistique.

Ce gymnase situé dans le nord-ouest du Fayoum a été identifié comme tel en 2017 par Cornelia Römer à la tête d'une équipe de l'Institut Archéologique Allemand du Caire. Les découvertes ont été présentées dès l'automne 2018 au Septième Symposium International Fayoumique au Caire et au Fayoum, les Actes étant parus en 2020. Le village a été fondé dans la première moitié du III<sup>e</sup> siècle par Ptolémée II. Il reçoit le nom de Philotéra, la seconde sœur de Philadelphie, qui meurt en 272, ce qui doit donner un *terminus post quem* pour son développement.

Le gymnase, enclos par un mur, se trouve en dehors du village à environ 130 mètres au nord-ouest des dernières constructions. Le bâtiment principal du gymnase mesure environ 40 × 50 mètres ce qui le place seulement légèrement en dessous des gymnases du second siècle. Une piste de course de 220 mètres est visible au sud de ce bâtiment. L'espace du gymnase est entouré au nord et au sud par des canaux qui devaient permettre l'alimentation pour l'entretien de jardins.

L'ensemble est accessible par une porte (1) ouverte dans le mur est. Un corridor s'ouvre peu après sur un auditorium (7,30 × 7,10 m) (4), puis sur

une cour intérieure (palestre, sans numéro), puis au-delà face à l'entrée sur l'exèdre (17 × 8 m) (2). Au sud de l'exèdre se trouve une salle de banquet (3). Des travaux durant la période romaine ont modifié et altéré le monument d'origine. La piscine (*loutron*) a ainsi disparu. La découverte d'une statue fragmentaire d'Arsinoé II dans l'exèdre permet de postuler un décor de statues, mais l'absence de tout texte littéraire ou documentaire (épigraphe ou papyrologique) sur ce gymnase rend le commentaire historique délicat.

## 2.2. *L'identité des usagers*

Nous voudrions insister sur quelques points, qui peuvent faire réfléchir sur l'identité des usagers de ce gymnase.

1. La porte principale du gymnase intègre des éléments de l'architecture traditionnelle égyptienne. Elle se présente comme le pylône d'un temple égyptien, semblable par exemple au temple de Pnéphéros dans le village proche de Théadelphie<sup>47</sup>. Cette insertion dans le paysage architectural local peut trouver un parallèle dans le gymnase d'Ai Khanoum en Bactriane. Si le gymnase grec est – comme il est vraisemblable – le lieu de formation et de passage obligatoire pour tout Égyptien désireux d'intégrer la communauté juridique des Hellènes, on aurait là un signe architectural envoyé à tous les Égyptiens découvrant de l'extérieur le gymnase. Le lieu ne leur est ni hostile ni fermé. Si l'hypothèse formulée par Cornelia Römer d'une construction de ce gymnase après 200<sup>48</sup>, donc après la bataille de Raphia de 217 et l'intégration accrue d'Égyptiens dans l'armée royale, notre proposition serait confortée.
2. La palestre et la piste de course, voire des pièces non identifiées près de l'exèdre, renvoient à l'entraînement traditionnel des usagers. Mais reste à déterminer leur âge, enfants, et/ou jeunes et/ou adultes? La présence d'éphèbes ou d'anciens éphèbes est hautement probable, puisque des associations d'anciens éphèbes (*ἐφηβευκότες*) sont attestées dans la *chôra* égyptienne à Karnak, à Canope et dans le Fayoum. Trois inscriptions du début du premier siècle av. n.è. y mentionnent en effet des unités (*hairséisis*) d'anciens éphèbes qui font des dédicaces des terrains aux divins sauriens Soukhos pour deux d'entre elles<sup>49</sup>, et Soknebtynis

---

<sup>47</sup> Römer, "The Gymnasium at Philoteris/Watfa", p. 114.

<sup>48</sup> *Ibid.*, p. 121.

<sup>49</sup> IG Fay. III 200 (26 mars 98) et 201 (14 février 95).

- pour la troisième<sup>50</sup>. L'onomastique de ces dédicants est grecque, mais cela ne saurait signifier à cette époque que leur identité culturelle soit exclusivement grecque.
3. La présence d'une statue d'Arsinoé II illustre explicitement l'une des fonctions politiques et religieuses du gymnase: assurer la loyauté envers la dynastie, qui peut s'exprimer également au gymnase par le culte royal et des fêtes dédiées à la dynastie.
  4. La salle de banquet dotée de *klinai* permettait d'accueillir onze (ou quinze) convives. Ce cadre confortable offrait à des associations liées au gymnase un espace de convivialité.
  5. L'*auditorium* dont les dimensions étaient assez grandes (env. 40 m<sup>2</sup>) offrait un espace doté de banquettes et d'une chaire légèrement surélevée. Un dispositif semblable se trouve dans les *auditoria* dans l'Alexandrie tardo-romaine<sup>51</sup>. La question est celle de son utilisation et de son public. On doit être frappé par sa situation privilégiée dans l'ensemble des édifices. On le trouve en premier en rentrant. On sait que le gymnase grec pouvait accueillir ses usagers masculins pour des discussions intellectuelles, des conférences ou pour entendre par exemple des *homéristai*, très présents dans la *chôra* égyptienne<sup>52</sup>. Une hypothèse serait que l'on a voulu ainsi favoriser l'accès de personnes qui n'ont pas l'habitude historiquement de se rendre au gymnase. En poussant cette hypothèse on pourrait alors se demander si l'*auditorium* n'accueillait pas précisément ces jeunes filles dont la fréquentation du gymnase pourrait bien être avérée dans l'Égypte ptolémaïque.

La présence de jeunes filles dans les gymnases de la *chôra* égyptienne peut être postulée seulement durant l'époque romaine. Elle repose sur l'existence de femmes lettrées, et sur l'existence de la classe des "femmes du gymnase" (*ai apo gymnasioy*)<sup>53</sup>. Ces lettrées ont un niveau culturel, dont témoignent les lettres privées féminines, ce qui signifie que leur éducation intellectuelle ne se limitait pas aux apprentissages fondamentaux, lecture

---

<sup>50</sup> IG Fay. III 202 (7 novembre 94).

<sup>51</sup> T. Derda, T. Markiewicz, E. Wipszycka, *Alexandria: Auditoria of Kom el-Dikka and Late Antique Education*, Warszawa, *Journal of Juristic Papyrology – JJP Suppl.*, VIII, 2007.

<sup>52</sup> Römer, "The Gymnasium at Philoteris/Watfa", p. 118.

<sup>53</sup> R. Cribiore, *Gymnastics of the Mind: Greek Education in Hellenistic and Roman Egypt*, Princeton - Oxford, Princeton University Press, 2001, pp. 35-36; P. van Minnen, "Αἱ ἀπὸ γυμνασίου: 'Greek' Women and the Greek 'Elite' in the Metropoleis of Roman Egypt". Dans *Le rôle et le statut de la femme en Égypte hellénistique, romaine et byzantine*. Actes du Colloque international (Bruxelles - Leuven, 27-29 novembre 1997), édité par H. Melaerts et L. Mooren, Leuven, Peeters, 2002, pp. 337-353.

et écriture<sup>54</sup>. Or l'éducation "secondaire" et "supérieure" était souvent dispensée dans l'enceinte des gymnases grecs<sup>55</sup>. Des femmes gymnasiarques (*gymnasarchis*), connues à Cyrène et dans des cités grecques d'Asie mineure, sont également attestées dans la *chôra* égyptienne<sup>56</sup>. La présence de femmes dans le gymnase est connue dans d'autres espaces du monde hellénistique. Ainsi dès le III<sup>e</sup> siècle au gymnase de Téos, en Asie mineure, où les jeunes filles avaient comme les enfants trois maîtres de lettres (*grammatodidaskaloi*)<sup>57</sup>. En 218/217, une poétesse épique de Smyrne vient à Lamia, en Étolie, pour réciter ses œuvres, probablement au gymnase. Un texte littéraire affirme qu'à Chios les jeunes filles s'entraînaient sur les mêmes terrains que les jeunes gens pour une éducation athlétique absolument identique<sup>58</sup>. Il est intéressant de lire qu'Henri-Irénée Marrou se demandait s'il ne s'agit pas d'une "plaisanterie!"<sup>59</sup>. Enfin, la catégorie de femmes de l'élite grecque nommées "celles du gymnase" et attestées dès le début de la domination romaine sur l'Égypte romaine, pourrait bien être l'héritière d'une classe privilégiée de femmes du gymnase de la période ptolémaïque. Livia Capponi avait fait l'hypothèse dans son livre sur la création de la province romaine d'Égypte de l'existence de cette classe des "gens du gymnase" dès la période ptolémaïque<sup>60</sup>. Nous proposerons alors de considérer que cette classe de l'élite ptolémaïque comprenait des hommes et des femmes. Resterait à définir leur activité d'usagers, strictement intellectuelle ou également sportive. On sait en effet que des Lacédémoniens ont émigré vers l'Égypte pour s'intégrer à la communauté des

---

<sup>54</sup> R.S. Bagnall, R. Criore, *Women's Letters from Ancient Egypt, 300 BC - AD 800*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 2006; sur l'accès des femmes à l'"advanced education", Criore, *Gymnastics of the Mind*, pp. 53-54. Van Minnen, "Αἱ ἀπὸ γυμνασίου", p. 353, estime cependant que les "Greek women in Roman Egypt participated much less in Greek culture than Greek men".

<sup>55</sup> B. Legras, *Éducation et culture dans le monde grec (VIII<sup>e</sup> siècle av. J.C. - IV<sup>e</sup> siècle ap. J.C.)*, Paris, Armand Colin, 2002, pp. 93-94.

<sup>56</sup> P. Amh. II 64; SB XVI 12235. L. Casarico, "Donne ginnasiarco", *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik* 48 (1982), pp. 117-123; D. Hagedorn, "Noch einmal: weibliche Gymnasiarchen in Ägypten", *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik* 110 (1996), pp. 157-160.

<sup>57</sup> Syll.<sup>3</sup> 578.

<sup>58</sup> Athénée de Naucratis, XIII 566e.

<sup>59</sup> H.I. Marrou, *Histoire de l'éducation dans l'Antiquité*, 6<sup>e</sup> éd. revue et augmentée, Paris, Éditions du Seuil, 1965, p. 183. Sur ce livre classique, cf. *Que reste-t-il de l'éducation classique. Relire "le Marrou"*. *Histoire de l'éducation dans l'Antiquité*, édité par J.-M. Pailler et P. Payen, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2004.

<sup>60</sup> L. Capponi, *Augustan Egypt: The Creation of a Roman Province*, New York - London, Routledge, 2005, p. 94.

Hellènes, et qu'ils auraient pu y transférer les traditions athlétiques des jeunes filles spartiates<sup>61</sup>. La documentation de l'époque romaine permet par ailleurs de percevoir cette présence féminine des femmes au niveau de la gymnasiarchie, sans qu'un précédent ptolémaïque soit connu. La présence d'une *γυμνασιαρχίς* est d'ailleurs attestée hors d'Égypte, à Cyrène, en Lydie, Ionie, Lycie, Pamphylie, Phrygie et à Lesbos<sup>62</sup>.

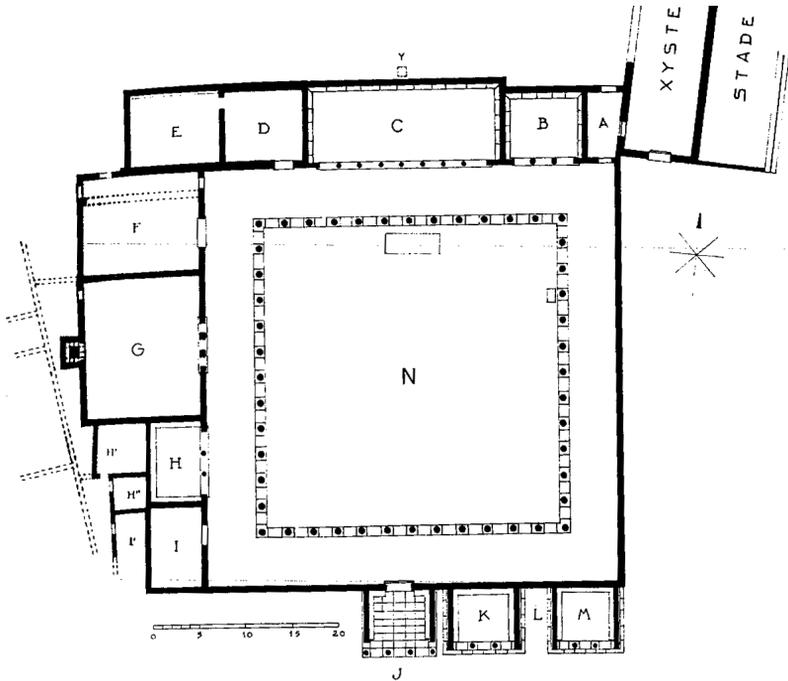
---

En conclusion, il faut souligner l'importance de ce gymnase de la *chôra* pour la compréhension de la société multiculturelle de l'Égypte ptolémaïque. Pour le lien gymnase-agera à Alexandrie, l'historien reste dépendant, pour dépasser les hypothèses actuelles, d'éventuelles découvertes dans le cadre de fouilles de sauvetage. Pour Philotéris, la question de l'accès d'Égyptiens et de femmes devait être posée en lien avec la problématique de l'agera hellénistique. La réponse est d'autant plus importante que la *kômè* égyptienne, qui n'est pas une cité, ni une capitale de nome, ne dispose pas dans son urbanisme de toute la complexité d'une ville grande ou moyenne. Du fait de sa dimension réduite, le gymnase ne serait-il pas alors son agera principale, voire sa seule agera? Le gymnase, qui est placé, comme les premiers gymnases grecs des cités archaïques, en légère périphérie des habitations, devient en fait un centre majeur de la vie collective des habitants de Philotéris. Dans les deux cas, le gymnase n'est plus seulement l'espace où des jeunes hommes et des hommes s'entraînent dans des exercices sportifs et athlétiques. Il est devenu un centre majeur de la vie grecque, un espace qui accueille des usagers plus diversifiés dans le cadre des évolutions de l'ère hellénistique, en particulier des femmes et des non-Grecs qui s'hellénisent.

---

<sup>61</sup> B. Legras, "Les Spartiates dans l'Égypte hellénistique". Dans *Sparte hellénistique (IV<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> siècle avant notre ère)*. Actes de la Table ronde (Paris, 6-7 avril 2012), édité par J. Christien et B. Legras, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté (*Dialogues d'Histoire Ancienne - DHA Suppl.*, 11), 2014, pp. 193-202.

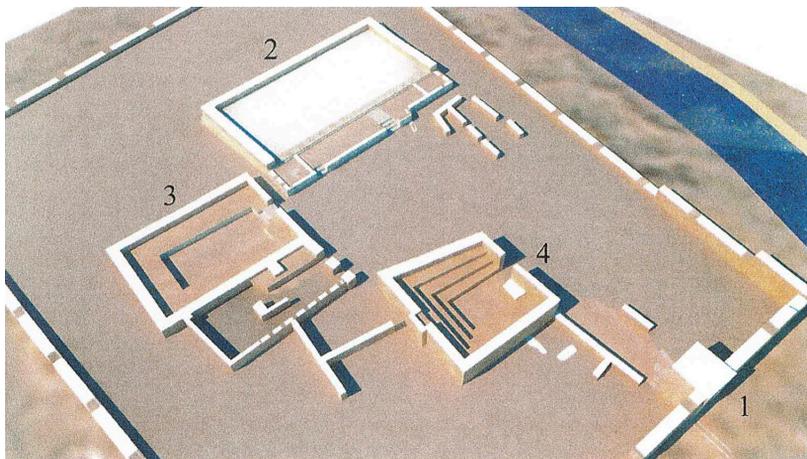
<sup>62</sup> Cf. S. Bussi, *Le élites locali nella provincia d'Egitto di prima età imperiale*, Milano, Cisalpino, 2008, p. 19 (32).



*Légende* – A: Salle pour les surveillants du gymnase; B: Salle de boxe;  
C: Vestiaire; D: Salle d'accès au bain; E: Bain; F: Salle inachevée;  
G: Exèdre, grande salle d'honneur décorée d'une statue dans la niche du fond;  
H: Exèdre; I: Fonction inconnue; J: Entrée; K, L, M: Exèdres extérieures;  
H', H'', I': Débarras ou magasins; N: Cour entourée de galeries.

*Figure 1. – Plan du gymnase de Délos en 156-155.*

Source: G. Roux, modifié par J. Tréheux,  
"Une nouvelle lecture de l'inventaire du gymnase de Délos",  
*Bulletin de Correspondance Hellénique* 112 (1988), pp. 583-589, fig. 1.



Légende – 1: Entrée; 2: Exèdre; 3: Salle de banquets; 4: Auditorium.

Figure 2. – Plan du gymnase de Philotéris (Fayoum).

Source: Image numérique de P. Kropp dans C.E. Römer,  
“The Gymnasium at Philoteris/Watfa in the Fayoum”.

Dans *News from Texts and Archaeology*.

Acts of the 7<sup>th</sup> International Fayoum Symposium

(Cairo and the Fayoum, 20 October - 3 November 2018),

edited by E. Römer, Wiesbaden, Harrassowitz Verlag, 2020, pp. 109-121, fig. 2.

## BIBLIOGRAPHIE

- R.S. Bagnall, R. Cribiore, *Women's Letters from Ancient Egypt, 300 BC - AD 800*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 2006.
- R.S. Bagnall, P. Derow, *Greek Historical Documents: The Hellenistic Period*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 1981.
- P. Ballet, *La vie quotidienne à Alexandrie, 331-30 av. J.-C.*, Paris, Hachette, 1999.
- A. Bernand, *Alexandrie des Ptolémées*, Paris, CNRS Éditions, 1995.
- A. Bernand, *Alexandrie la Grande*, Paris, Hachette, 1998.
- F. Burkhalter, “Le Gymnase d’Alexandrie: centre administratif de la province romaine d’Égypte”, *Bulletin de Correspondance Hellénique* 116 (1992), pp. 345-373.
- S. Bussi, *Le élites locali nella provincia d’Egitto di prima età imperiale*, Milano, Cisalpino, 2008.
- L. Capponi, *Augustan Egypt: The Creation of a Roman Province*, New York - London, Routledge, 2005.

- L. Casarico, "Donne ginnasiarco", *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik* 48 (1982), pp. 117-123.
- A. Chankowski, *L'éphébie hellénistique. Étude d'une institution civique dans les cités grecques des îles de la Mer Égée et de l'Asie Mineure*, Paris, De Boccard, 2010.
- R. Criboire, *Gymnastics of the Mind: Greek Education in Hellenistic and Roman Egypt*, Princeton - Oxford, Princeton University Press, 2001.
- J. Delorme, *Gymnasion. Étude sur les monuments consacrés à l'éducation en Grèce (des origines à l'Empire romain)*, Paris, De Boccard, 1960.
- T. Derda, T. Markiewicz, E. Wipszycka, *Alexandria: Auditoria of Kom el-Dikka and Late Antique Education*, Warszawa, *Journal of Juristic Papyrology – JJP Suppl.*, VIII, 2007.
- J.-Y. Empereur, *Alexandrie redécouverte*, Paris, Fayard - Stock, 1998.
- C. Fischer-Bovet, *Army and Society in Ptolemaic Egypt*, New York, Cambridge University Press, 2014.
- P.M. Fraser, *Ptolemaic Alexandria*, Oxford, Clarendon Press, 1972.
- Ph. Gauthier, "Notes sur le rôle du gymnase dans les cités hellénistiques". In *Stadt- bild und Bürgerbild im Hellenismus*. Kolloquium (München, 24. bis 26. Juni 1993), herausgegeben von M. Wörrle und P. Zanker, München, C.H. Beck, 1995, pp. 1-11 (= *Études d'histoire et d'institutions grecques. Choix d'écrits*), édité et indexé par D. Rousset, Genève, Droz, 2011, pp. 531-550.
- G. Grimm, *Alexandria. Die erste Königstadt der hellenistischen Welt*, Mainz, Philipp von Zabern, 1998.
- N. Grotkamp, *Rechtsschutz im hellenistischen Ägypten*, München, C.H. Beck, 2018.
- D. Hagedorn, "Noch einmal: weibliche Gymnasiarchen in Ägypten", *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik* 110 (1996), pp. 157-160.
- W. Huß, *Ägypten in hellenistischer Zeit 332-30 v. Chr.*, München, C.H. Beck, 2001.
- B. Laudenbach, *Strabon, Géographie, tome XIV, Livre XVII 1<sup>ère</sup> partie, L'Égypte et l'Éthiopie nilotique*, Paris, Les Belles Lettres (Collection des Universités de France – CUF), 2015.
- B. Legras, "Mallokeurion et mallocourètes. Un rite de passage dans l'Égypte romaine", *Cahiers du Centre Gustave Glotz* 4 (1993), pp. 113-127.
- B. Legras, "Les lecteurs des bibliothèques grecques dans l'Égypte ptolémaïque", *Sources. Travaux historiques* 41-42 (1995) [1997]: *Usages des bibliothèques*. Actes de la Table ronde (Paris, 22-23 février 1996), pp. 7-20.
- B. Legras, *Néotés. Recherches sur les jeunes Grecs dans l'Égypte ptolémaïque et romaine*, Genève, Droz, 1999.
- B. Legras, *Éducation et culture dans le monde grec (VIII<sup>e</sup> siècle av. J.C. - IV<sup>e</sup> siècle ap. J.C.)*, Paris, Armand Colin, 2002.
- B. Legras, *L'Égypte grecque et romaine*, Paris, Armand Colin, 2004 (rééd. 2009).

- B. Legras, “Les Spartiates dans l’Égypte hellénistique”. Dans *Sparte hellénistique (IV<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> siècle avant notre ère)*. Actes de la Table ronde (Paris, 6-7 avril 2012), édité par J. Christien et B. Legras, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté (*Dialogues d’Histoire Ancienne – DHA Suppl.*, 11), 2014, pp. 193-202.
- B. Legras, *Cléopâtre l’Égyptienne*, Paris, Les Belles Lettres, 2021.
- J.-Y. Marc, “Les agoras grecques d’après les recherches récentes”, *Histoire de l’art* 42-43 (1998), pp. 3-15.
- H.I. Marrou, *Histoire de l’éducation dans l’Antiquité*, 6<sup>e</sup> éd. revue et augmentée, Paris, Éditions du Seuil, 1965.
- R. Martin, *Recherches sur l’agora grecque. Études d’histoire et d’architecture urbaines*, Paris, De Boccard, 1951.
- J. Méléze Modrzejewski, *Loi et justice dans l’Égypte romaine*, Warszawa, *Journal of Juristic Papyrology – JJP Suppl.*, XXI, 2014, pp. 198-220.
- F. Noack, “Neue Untersuchungen in Alexandrien”, *Mitteilungen des Deutschen Archäologischen Instituts, Athenische Abteilung* XXV (1900), pp. 269-272.
- M.C. Paganini, *Gymnasia and Greek Identity in Ptolemaic Egypt*, Oxford, Oxford University Press, 2022.
- L. Robert, “Recherches épigraphiques”, *Revue des Études Anciennes* (1960), pp. 296-298 (= Id., *Opera Minora Selecta*. Vol. II, Amsterdam, A.M. Hakkert, 1969, pp. 812-814).
- L. Robert, “Inscriptions d’Aphrodisias”, *Antiquité classique* (1963), pp. 419-425 (= Id., *Opera Minora Selecta*. Vol. VI, 1989, Amsterdam, A.M. Hakkert, pp. 43-49).
- C.E. Römer, “The Gymnasium at Philoteris/Watfa in the Fayoum”. In *News from Texts and Archaeology*. Acts of the 7<sup>th</sup> International Fayoum Symposium (Cairo and the Fayoum, 29 October - 3 November 2018), edited by C.E. Römer, Wiesbaden, Harrassowitz Verlag, 2020, pp. 110-121.
- P. van Minnen, “Αἱ ἀπὸ γυμνασίου: ‘Greek’ Women and the Greek ‘Elite’ in the Metropoleis of Roman Egypt”. Dans *Le rôle et le statut de la femme en Égypte hellénistique, romaine et byzantine*. Actes du Colloque international (Bruxelles - Leuven, 27-29 novembre 1997), édité par H. Melaerts et L. Mooren, Leuven, Peeters, 2002, pp. 337-353.
- J. Vélissaropoulos, *Les lois alexandrines*. Mémoire dactylographié, Université Paris II, 1972.
- H.J. Wolff, *Das Justizwesen der Ptolemäer*, München, H.C. Beck, 1970.
- J. Yoyotte, P. Charvet, St. Gompertz, *Strabon, Le Voyage en Égypte. Un regard romain*, Paris, Nil Éditions, 1997.